

Compte-rendu du CA du mercredi 18 janvier 2023 dans les locaux de Solidaires

Présent-e-s : 19 (6 femmes et 13 hommes)

Pour les organisations syndicales nationales (6 personnes) : SNABF Solidaires (Odette Scherrer) ; Solidaires Finances Publiques (Gérard Gourguechon) ; Solidaires SUD Emploi (Suzanne Bellet) ; SUD CAM (Gérard Pertué) ; SUD PTT (Philippe Cornelis) ; SUD-Rail (Anne Millant).

Pour les Solidaires départementaux (13 personnes) : 14 Basse-Normandie (Jean-Pierre Nunès et Christian Zannier) ; 25 Doubs (Yveline Bahy), 44 Loire-Atlantique (Jacky Chataigner et Yves Le Lann) ; 51 Marne et Champagne-Ardenne (Patrice Perret) ; 59 Nord (Didier Delinotte) ; 75 Paris (Jean-Yves Lefort, Geneviève Mérand) ; 85 Vendée (Denis Turbet-Delof) ; 91 Essonne (Patrick Disclyn) ; 94 Val-de-Marne (Philippe Barre et Carine Delhostal).

Excusé-e-s : 54 Meurthe-et-Moselle (Michèle Clément)

Cette réunion du CA devait se tenir sur deux jours, mais nous avons décidé de la réduire à une journée du fait de la journée de grèves et manifestations du 19. De ce fait, l'ordre du jour a été fortement concentré.

Ordre du jour retenu :

- Intervention d'Acrimed.
- Actualité du G9 et des retraité·e·s.
- Réforme des retraites, les mobilisations, les luttes à engager, les enjeux de cette lutte, l'utilité des personnes retraitées dans cette lutte.
- Trésorerie, le lancement de la campagne des cotisations, la question du financement de l'UNIRS.
- Prochain numéro des Utopiques sur la situation des personnes âgées dans la société et sur l'âgisme.

Intervention d'Acrimed

Anne Millant a invité Acrimed car nous constatons le poids des médias sur l'opinion publique, la désinformation qui en résulte et qui facilite le discours idéologique dominant ; par ailleurs, nous en avons tous marre, les « vieux », de nous faire critiquer dans les médias. Devons-nous participer à des émissions qui nous « descendent » ?

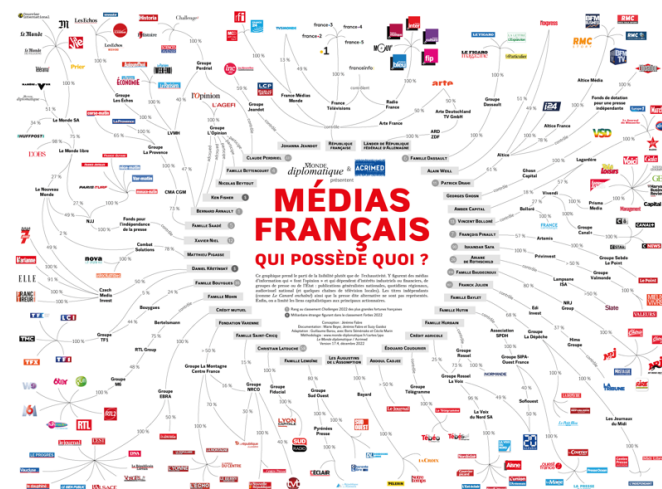
Nous accueillons Nils Solari qui présente Acrimed (Action CRItique MEDia) association née en février 1996 en réaction au traitement de l'information pendant les actions contre le plan Juppé de fin 1995, une association qui travaille au rapport aux médias et aux informations.

Acrimed étudie l'économie des médias et la façon dont se structurent les débats dans le grand public souvent à partir de la façon dont ils sont organisés, justement, par les médias. Acrimed souligne l'importance de l'action politique des médias et mène une critique des media, informe sur les conditions de la production de l'information, conteste l'ordre médiatique existant, mobilise pour un front de lutte, propose une autre politique des medias. Régulièrement, elle étudie les aides à la presse et souligne combien ceci va finalement à l'encontre du pluralisme de la presse.

Acrimed veut faire vivre une critique radicale et indépendante des médias. Elle veut informer, contester l'ordre médiatique existant, mobiliser des acteurs et faire des propositions pour modifier le champ médiatique actuel.

Son site met à disposition 5 000 articles et offre la possibilité de s'abonner à son trimestriel. L'association regroupe 1 500 adhérentes et adhérents et fonctionne avec 3 salarié·e·s et des bénévoles.

Acrimed tient à jour, avec *Le Monde Diplomatique*, la carte « Médias français, qui possède quoi ? ». Cette carte est actualisée chaque année (il y a beaucoup d'achats, de ventes, de regroupements, etc., dans ce secteur économique).



À voir sur :

https://www.acrimed.org/IMG/png/carte17_4.png

Les grands médias peuvent être regroupés essentiellement en trois grands secteurs : une très grande partie concerne le privé lucratif (voir carte), le secteur public (État), le tiers secteur privé à but non lucratif. Les deux derniers peuvent être considérés comme figurant un service public du secteur médiatique, très minoritaire (seulement une petite partie du haut de la carte). Seulement 11 milliardaires possèdent 81 % de la presse quotidienne nationale généraliste, 95 % de la presse hebdomadaire, 57 % de la télévision généraliste, etc. Nous voyons le poids du secteur privé à but lucratif, avec

la prédominance des grandes fortunes, des « familles », des groupes industriels, des banques, etc. (l'empire Bolloré, le groupe de Patrick Drahi, du Crédit agricole, du Crédit mutuel, du groupe Bouygues, du groupe Dassault, etc.).

À la marge, il faut aussi parler de la « presse pas pareille » cartographiée par le journal indépendant « L'âge de faire » selon quelques critères : être publié en format papier et/ou sur internet ; ne pas faire partie d'un grand groupe d'intérêt industriel, financier, politique, syndical, religieux ; appartenir aux salariés/bénévoles ou aux lecteurs du journal ; militer pour une justice sociale équitable ; que 10 % maximum des pages soient consacrées à la publicité ; etc. Sur cette carte on trouve Le Ravi (de Marseille), Fakir (d'Amiens), et aussi Politis, le Canard enchaîné, etc.

Les aides à la presse expliquent cette place prédominante du privé. Les aides à la presse ont commencé en 1796 avec des tarifs postaux réduits pour faciliter la circulation de la presse. Les ordonnances de 1944 ont été prises pour éviter de reproduire la situation des années 1930 où la presse était majoritairement détenue par le comité des forges (les grands industriels de l'époque). Elles ont été redéfinies en 1984 et 1986 pour aider la concentration des media. Le pouvoir politique voulait aider financièrement en contrôlant le contenu de l'information et en légitimant la défense du pluralisme.

Les aides directes (chiffrées par le Ministère de la Culture) de 91,5 millions d'euros concernent 431 titres en 2021, et 195 millions pour 864 titres en 2020. La crise Covid a conduit au versement d'aides exceptionnelles. Les aides directes apparaissent dans le Projet de Loi de Finances annuel (PLF, ou Budget de l'État).

Des aides indirectes, reconduites automatiquement, concernent les aides postales, les cotisations sociales réduites, les abattements sur les impôts (l'abattement de 30 % des journalistes pour frais professionnels pour le calcul de leur impôt sur le revenu, avec certaines conditions et un plafonnement), etc. Elles représentent 15 à 63 centimes par exemplaire pour les 50 premiers titres. Plus de la moitié des aides ont été attribuées à 7 milliardaires ... qui sont les premiers à fustiger les assistés. Ainsi, le journal *Le Point* dénonce régulièrement « les assistés », les dépenses publiques, etc., tout en recevant d'importantes aides publiques ! Certaines presses reçoivent bien plus que les autres, sans lien avec leurs qualités (*Closer* reçoit 5 fois plus que *Le Monde diplomatique*). Il faudrait manifestement modifier le système des aides à la presse. La Cour des Comptes a déjà critiqué ce système.

Les conséquences sur le traitement des mobilisations sociales. Nous constatons tous la morgue et le mépris contre les mobilisations, qui a motivé la création d'Acrimed en 1996, après le conflit de l'hiver 1995. Les médias étouffent la voix des acteurs sociaux, dénaturent leurs aspirations, effacent leurs propositions, démobilisent.

Ceci a forcément des conséquences directes sur les mobilisations sociales elles-mêmes. Les objectifs de ces médias sont la dépolitisation des enjeux (focalisation sur les bris de vitrine plutôt que sur les revendications), la popularisation de certaines mobilisations (médecins libéraux) et le dénigrement ou l'occultation d'autres (les contrôleurs SNCF), la réduction à des stéréotypes de lutte, la personnalisation des luttes collectives avec des « bons clients » (l'altermondialiste moustachu José Bové), le journalisme de préfecture qui dicte le contenu de l'information (ils reprennent les expressions des préfectures, par exemple pour les ZAD, les Gilets jaunes, etc.). Ils utilisent tout un vocabulaire pour les temps de manifestations et de grèves : la réforme, la grogne sociale, etc.

Principaux éléments de la discussion :

- À Nantes, la presse écrite a disparu. La presse d'extrême droite est affichée comme les autres titres, est banalisée et visible dans les kiosques. Il y a de plus en plus de jeunes pigistes précaires qui sont dépendants de la ligne directoriale. Ne jamais aller dans les médias interdit de toucher une grande partie de la population. Beaucoup ne regardent que la télé et ne lisent pas la presse écrite qui tire à un faible nombre d'exemplaires.
- Il y a une Charte des journalistes à Libération. La suppression de la redevance télé interroge. France Inter est la 1^{ère} radio, ce qui est tout de même un peu réconfortant. Il faut continuer de défendre le service public, malgré ses insuffisances.
- La diminution de la presse écrite est un phénomène de société.
- Les aides à la presse peuvent-elles être contestées ? Sont-elles faites pour nous aider à comprendre le monde ? Comment réagir contre ça ? Finalement, ceux qui nous critiquent sont en partie financés par nos impôts !
- Des AG de grévistes invitent la presse.
- Accepter d'aller dans une émission peut être une caution démocratique noyée au milieu des

Quel rapport aux médias ? Pouvons-nous y porter une contestation ?

Le député LFI dans une émission d'Hanouna cite les intérêts financiers de Bolloré et se fait insulter et virer « *tu ne devrais pas cracher dans la main qui te nourrit* ». Doit-on aller dans ces médias ? Acrimed n'a pas de position unanime sur cette question. Certains refusent toute intervention, d'autres acceptent en imposant (ou en essayant d'imposer) leurs conditions. La question se pose de savoir s'il faut aller dans ces médias quand on porte la contestation sociale. Lordon va rarement à la télévision, avec ses conditions. Raquel Garrido est allée chez Hanouna.

Pour passer dans les médias, il faut cocher des cases : nouveauté, dramatisation, conflictualité, perturbation, VIP, symbolique, insolite, scandale, polémique, ... mais il ne faut pas franchir des « lignes jaunes » que sont les piquets de grève, des blocages, des occupations (on devient alors extrémiste, preneur d'otages, populiste, etc.) ... Comment casser le jeu quand on contribue soi-même à perpétuer cette mise en scène ? On n'arrive pas à instrumentaliser ces médias.

Comment utiliser les médias dominants sans être asservi, sans y perdre son âme ? La réponse n'est pas unanime : ça permet de toucher le public ... mais au milieu d'un agglomérat d'informations que l'on ne souhaite pas cautionner.

nombreuses personnes libérales invitées. On prend des risques en y allant.

- L'UNIRS, avec le G9, invite régulièrement la presse à une conférence, et nous répondons aux appels des journalistes qui demandent des précisions sur les revendications.
- Un exemple concret d'interrogation : une jeune journaliste de BFMTV cherche deux retraité·e·s pour expliquer qu'il ne leur était pas possible « de travailler au-delà de 62 ans », quelle qu'en soit la raison.
- Nous sommes aussi contaminés par ce que véhiculent les médias. Leur volonté de « personnaliser » n'est pas nouvelle (déjà Cohn Bendit en 1968), mais toujours aussi dangereuse (exemple lors des Gilets jaunes). Les risques d'instrumentalisation sont constants.
- Aller dans un média doit être une décision collective et dans certaines conditions dont un temps de parole assuré. Il ne faut pas parler dans certains médias.
- À France Télécom, pendant la phase des suicides, les journalistes appelaient pour savoir s'il venait d'y avoir un suicide, ce n'est pas défendable.

- Nous avons été sollicités par BFMTV et LCI pour des témoignages individuels manipulateurs. À quoi ça sert ? À qui ça sert ? Il ne faut pas aller dans ces médias, pas individuellement.
- Des journaux sont toujours introuvables en kiosques.
- Il ne faut y aller qu'avec un rapport de forces car sans cela, nos ennemis ne reprendront pas ce que nous voulons faire passer. Il faut y aller en période de luttes, ne pas y aller à froid. L'exemple du nucléaire montre que la période, la lutte, détermine la vision qui en est donnée : décrié puis vanté.
- Nous devons séparer l'intervention témoignage individuel (à éviter) et le fait de porter la parole d'un collectif. Une relation de confiance avec un journaliste permet de bonnes relations, qu'il faut alimenter en communiquant des informations. La presse locale peut avoir de bons éditoriaux, un compte-rendu correct et long d'une conférence. Mais le rédacteur en chef peut tout transformer. Ne jamais parler aux médias nous cantonne à diffuser de l'information dans les tracts, qui touchent bien moins de monde. Des émissions contradictoires permettent de développer nos arguments, mais seulement dans un climat de confiance.
- Martinez, Laurent Berger, ... sont présentés comme les « patrons » de leur organisation et ils ne démentent pas cette personnalisation.
- Les médias « ne font pas la politique » : malgré leur matraquage pour, le traité sur la constitution n'est pas passé. Il ne faut pas répondre quand la discussion ne porte pas sur le fond : la gêne des usagers et non les revendications, ...
- Le discours « la mobilisation s'essouffle » dès le premier soir revient. L'annonce d'un mouvement très fort permet de dire ensuite qu'il a été moins forte que prévu...
- Le SNJ Solidaires porte une déontologie et l'applique.
- Les « bons » journalistes sont mis sur la touche. Le service public a été intégré dans la compétition imposée par le marché. Mais son existence permet, rarement et de temps en temps, d'avoir un interlocuteur intéressant. Leurs émissions « bêtifient moins » que le privé. Leur suppression laisserait la place au pire.
- Un·e journaliste ne traite pas de la même façon un syndicaliste et un patron. L'image des retraité·e·s est souvent négative avec une image de privilégié·e·s.
- Il ne faut pas agresser celles et ceux qui tentent de faire bien leur boulot.
- La vidéo de Blast montre en 5 minutes les mensonges de Macron et déconstruit le discours ambiant.
- La pensée unique revenait sans cesse, on n'en parle plus.
- Une formation des militant·e·s sur le fonctionnement des médias est nécessaire, pour ne pas se faire manipuler, pour être écouté, pour porter des messages régulièrement, pour apprendre à attirer l'attention. Le SNJ devrait nous former.
- S'adresser aux masses impose de se mettre à leur niveau, de s'exprimer dans les médias qu'elles consultent. C'est une difficulté pour Solidaires, dès lors que nous voulons être à la fois syndicat « de classe » et syndicat « de masse ».
- Des camarades aux grands égos sont satisfaits de passer dans tel média, y compris parmi des camarades de Solidaires.
- Pour parler fiscalité, c'était toujours et souvent des camarades de Solidaires Finances publiques qui étaient invités, puis on ne les voit plus depuis un moment.
- Quand il est possible d'intervenir, il faut toujours « faire court », ce qui ne donne pas le temps de fournir la moindre explication.
- Des outils, des supports sont nécessaires pour expliquer le fonctionnement des médias.
- Le syndicalisme pèse bien moins que dans le passé, il faut en tenir compte et construire le rapport de forces.
- Que penser de la chaîne de télévision RT ? Quelle place aux chaînes numériques ? L'hégémonie culturelle de la droite et de l'extrême-droite doit être combattue en ne leur laissant pas toute la place dans les médias.
- Le militantisme à l'ancienne repose sur le tract à diffuser notamment sur les marchés où les gens lisent, dans un monde régi par le rapport de forces. Notre présence sur les marchés permet des échanges avec « les gens »
- La censure d'une expression syndicale passe par la pression du patron qui achète un espace publicitaire.
- Les réseaux sociaux sont fortement suivis par les jeunes, nous devons y être actifs.
- Nous pourrions reprendre l'idée festive de remettre des « prix » aux médias.
- La presse d'entreprise est lue et véhicule le discours libéral dominant. Le syndicalisme a déserté

le terrain de l'analyse du discours patronal. Un journal syndical sert de contrepouvoir. Mais les équipes syndicales sont fragilisées par la baisse

de moyens, par la multiplication des petites entreprises.

Réponses d'Acrimed :

- Se poser la question du rapport aux médias doit se faire régulièrement. Il faut s'emparer de cette question dans les organisations syndicales.
- La banalisation de la presse d'extrême droite est un fait. Un collectif interpelle les grands groupes pour les informer que leur publicité se retrouve dans des médias particuliers, comme Valeurs actuelles.
- La précarisation des pigistes est la conséquence de la pression à la diminution des dépenses. Elle contraste avec l'image positive du journaliste, véhiculée par celles et ceux qui sont connus et vivent bien.
- Oui, il faut faire vivre le service public, menacé de disparition (Macron a supprimé la redevance).
- Des titres amis sont peu diffusés, à cause du monopole de la distribution. Les relais dans les gares appartiennent à Lagardère. En 1945, la question avait été posée, avec les NMPP.
- Dans la nébuleuse de la presse alternative, certaines personnes sont au RSA pour faire vivre leur presse.
- La dépendance économique repose aussi sur la publicité.
- Que faire ? Organiser régulièrement ce type de discussion. Le changement de structuration des médias est une condition du changement de société. Mais il ne faut pas surestimer leur pouvoir (traité constitutionnel européen, le TCE de 2005, avec le oui très majoritaire dans les médias et le vote très majoritaire pour le non). Le public ne gobe pas tout.
- Faut-il y aller ? Tout dépend de la sollicitation, des conditions, de la maîtrise de sa parole, du média concerné, de la relation de confiance... c'est à voir au cas par cas. La reformulation de la question est-elle possible ? L'économiste Mickaël Zemmour n'accepte de répondre qu'en direct. Bourdieu refusait de ne pas avoir le temps de développer son idée. Aller sur un plateau nécessite une « formation », ce qui permet parfois qu'un journaliste tombe sur un os.
- Le droit de réponse n'est possible que pour une personne dont l'honneur ou la réputation a été atteinte de façon à porter un préjudice.
- Une vidéo montre clairement le comportement différent de journalistes devant des personnes différentes : serviles avec les puissants, et cassants avec les faibles.
- RT ? Elle fait débat chez nous, de même pour Médiapart. Acrimed se contente de commenter le comportement d'expressions.
- Une pub SUV peut accompagner une émission pour l'environnement. La pub est placée là où l'annonceur paie pour la mettre. Le journaliste n'a pas la main dessus. Par exemple, à France Inter, la régie publicitaire est indépendante de la rédaction, et son objectif est de rechercher des financements par des annonces, ce qui peut conduire à des contradictions avec la ligne éditoriale.
- La pensée unique ? Nous allons vers une uniformisation des messages des médias. Il s'agit toujours de défendre la pensée néo-libérale.
- L'effet « machine à café » multiplie les discussions sur la dernière émission télé, mais cela ne signifie pas que les interlocuteurs y croient.
- Les jeunes sont soumis aux fake news des réseaux sociaux ? Ce serait les prendre pour des idiots gobant tout. L'esprit critique se travaille.
- Le travail de terrain renvoie au contact humain, aux rencontres, aux médiations quotidiennes.
- Ne promouvoir que les médias alternatifs ? Ils ne sont pas forcément une alternative aux médias.
- Il ne faut pas négliger les médias classiques, c'est un combat politique qui nécessite un rapport de forces. Acrimed critique souvent France Inter. Il ne faut pas haïr le media, il faut devenir le média. Chacun·e peut produire ce qu'il veut transmettre : comment investir dans le podcast, la présence dans les réseaux sociaux (ce qui nécessite de souscrire aux conditions de Facebook et autres).
- L'action peut être joyeuse, à l'opposé de l'image du résigné véhiculée par les médias.

Actualité du G9 et des retraité·e·s

Patrice Perret fait part de plusieurs réunions sur une courte période, imposées par le recul du calendrier des annonces du gouvernement qui repoussait aussi les décisions de l'intersyndicale et donc notre inscription dans les actions retraites et dans celles sur nos revendications propres.

Actions du 6 décembre Agirc-Arrco

Nous avons recensé 35 départements qui nous ont informés de leur action, en général un rassemblement devant les locaux du Medef.

Réunion des 9 du lundi 12 décembre 2022

Actions pour conjuguer nos revendications dans la période : augmenter les pensions, donner les moyens à la Sécurité sociale, disposer de services publics de proximité et agir (en priorité) avec l'intersyndicale nationale pour une autre réforme des retraites :

Réunion du 4 janvier 2023

Initiatives de janvier :

- La conférence de presse nationale est confirmée le 9 janvier 2023 sur la base de notre triptyque revendicatif (pensions, santé dont l'aide à l'autonomie, les services publics) et notre inscription dans la bataille des retraites.
- Une réunion à la fin de cette conférence de presse permettra de prendre en compte les décisions des confédérations, puis de préciser notre tactique d'action, sur la réforme des retraites et sur l'affirmation de nos propres revendications qui participent à la construction du rapport de forces. Une initiative sur ces questions sera proposée ultérieurement.
- Un tract sera envoyé aux équipes sur notre triptyque et l'action contre la réforme des retraites.

Rencontre avec les organisations de jeunesse : le 14 décembre, les organisations de jeunes n'ont pas participé mais ont confirmé leur accord pour une expression commune. Une date de rencontre est recherchée.

- Un communiqué de presse rappelle nos revendications spécifiques (revalorisation des pensions, santé, services publics) et notre engagement dans l'action des retraites.
- Sans connaître les décisions de l'intersyndicale qui doit se réunir après les annonces du gouvernement le 15 décembre, il est décidé une réunion des 9 organisations le mercredi 4 janvier.
- Des conférences de presse se tiendront à tous les niveaux, notamment dans les départements qui informeront par ailleurs de leurs actions locales. La conférence de presse nationale à Paris aura lieu le lundi 9 janvier 2023.

Note sur l'ASH :

- Cette note a pour objectif de faire le point entre nous sur cette question et d'essayer de parvenir à des revendications communes.
- Solidaires pilote un groupe de travail d'une ou deux personnes par organisation qui est chargée de finaliser la note.

Le document de quatre pages sur le pouvoir d'achat est adopté et sera diffusé aux équipes.

Travail sur l'ASH : le groupe de travail se met en place le 23 janvier pour trouver des réponses aux questions posées par le texte envoyé par Solidaires. Son travail permettra d'anticiper sur ce que nous devons fournir lorsque ce sujet viendra à l'ordre du jour du HCFEA.

Bilan du HCFEA du 15 décembre et suites : ce Haut Conseil a proposé un programme de l'année comportant de nombreux sujets. Il abordera probablement une proposition de loi de Renaissance du 15 décembre 2022, qui devrait être suivi d'un projet de loi sur le « bien vieillir ». Actuellement, cette proposition de loi ne répond absolument pas aux exigences des personnels et des familles.

Les complémentaires de santé seront à l'ordre du jour d'une prochaine réunion, suite à une remarque de Solidaires sur l'importance grandissante des complémentaires qui coûtent de plus en plus cher, et la discussion actuelle dans la fonction publique de l'accréditation des complémentaires qui, de fait, concurrencent les « bonnes » mutuelles qui étaient en place, en offrant des tarifs individuels en fonction des risques.

Conférence de presse et réunion du 9 janvier 2023

Conférence de presse : le bilan est bon avec une présence plus importante que d'habitude de médias (TF1 LCI, TV Suisse, France Bleu Paris, L'Humanité, Vie Nouvelle...). Cet intérêt de la presse est dû à l'actualité de l'annonce prochaine du contenu de la « réforme » des retraites, qui concerne les retraités·e·s, ce qui motive notre mobilisation, avec les actifs, pour la faire échouer et imposer une autre réforme pour le progrès social et plus d'égalité.

Stratégie d'action : après les annonces du gouvernement et les décisions d'actions des confédérations syndicales, une nouvelle réunion des 9 organisations le mardi 24 janvier tirera le bilan des débuts de mobilisation, prendra d'autres initiatives en lien avec celles des confédérations syndicales.

Réforme des retraites

Patrice Perret fait part de ce que l'on sait actuellement sur le projet de loi.

Calendrier : après les annonces de Borne le 10 janvier, un projet de loi est parti au Conseil d'État et sera discuté au conseil des ministres le 23 janvier pour être soumis aux débats du Parlement en février et mars, de façon strictement encadrée et limitée par la procédure retenue dans le cadre budgétaire d'un rectificatif au LFSS. Le 49.3 sera possible mais probablement inutile compte-tenu de l'accord avec Les Républicains. Dans tous les cas, l'adoption est prévue début mars.

Intersyndicale nationale :

- Une pétition intersyndicale est née dans le collectif « Nos retraites », mais des syndicats ont exigé que les associations n'apparaissent pas, mais acceptent que les associations la rejoignent. Elle a dépassé les 500 000 signatures.
- L'intersyndicale tient bon et reste ferme sur l'abandon de la loi. Elle a décidé une journée de grèves et manifestations le 19 janvier, qui s'annonce très forte. Elle se réunit le 19 au soir pour tirer le bilan de la journée et décider des suites.

Solidaires a diffusé de très nombreux matériels depuis la fin du printemps 2022 (analyses, communiqués, tracts, vidéos...) et envoyé depuis juin dernier des affiches et autocollants. Tout est disponible dans le dossier retraites, y compris les documents internes, en une du site de l'Union : <https://solidaires.org/sinformer-et-agir/brochures/brochures-et-argumentaires-interpro/dossier-retraites-2022-2023/>. Des formations existent, ainsi qu'un module de webinaire/formation par visio de moins de 2 h.

Nous savons qu'il va falloir construire un très fort rapport de forces en notre faveur, qui passera nécessairement par des grèves reconductibles massives et un blocage de l'économie.

Éléments essentiels du projet de loi :

- Le recul de l'âge de départ commence le 1^{er} septembre 2023, à raison de 3 mois par an, pour arriver à 64 ans en 2030.
- La durée de cotisation augmente de 3 mois tous les ans pour arriver à 43 ans en 2027, mais l'âge pivot qui annule la décote reste à 67 ans, pour le moment.
- Les régimes spéciaux (RATP, énergies, Banque de France, clercs de notaire, ...) vont disparaître progressivement avec la clause dite du grand-père.

Puis des mesurette sont prévues, elles sont mises en avant dans la communication du gouvernement pour dire qu'il y a des améliorations :

- La pension à 1200 €, en fait à 85 % du SMIC, n'améliorera pas la situation des plus démunis qui ne rempliront pas les conditions pour en bénéficier : avoir cotisé 42 ou 43 ans (selon la génération) avec un salaire au moins égal au Smic (donc pas les temps partiels). Sur les 5,7 millions de personnes en retraite sous le seuil de 1200 €, seulement 1,8 million seraient concernées.
- La prise en compte des pénibilités devrait remettre en place deux critères supprimés par Macron, mais ne pas prendre en compte les risques chimiques et les vibrations. Depuis la mise en place du compte individuel de pénibilité, 11 000 par an partent avant, alors que, selon la DARES, 40 % ont au moins un critère de pénibilité et 10 % en ont 3.
- La fonction publique conservera sa catégorie active et super-active dont l'âge de départ reculera aussi de deux ans.
- Les carrières longues continueront à partir plus tôt, à condition d'avoir cotisé pendant 44 ans. Il faudra avoir travaillé à 14 ans pour partir à 58 ans, entre 16 et 18 ans pour un départ à 60 ans et entre 18 et 20 ans pour continuer de partir à 62 ans ! Elles concernent un départ sur cinq, 150 000 personnes par an.
- Sous certaines conditions, les invalides partiront toujours à 62 ans et les handicapés à 55 ans.

Gérard Gourguechon a envoyé une note (voir Annexe) avec un rappel des arguments contre le recul de l'âge dont il fait part.

Le soi-disant déficit est discutable, tout comme les hypothèses du COR. La part des retraites dans les richesses produites (PIB) va baisser, le nombre de personnes en retraite va augmenter et se partager le même « gâteau », ce qui va ramener les retraité·e·s dans la pauvreté subie dans les années 1980.

- Les seniors sont mis à la porte des entreprises (les 2/3 ne sont plus en emploi au moment de partir), inciter ceux qui le peuvent à rester ne peut qu'augmenter le chômage des jeunes. Un index indiquera la place des seniors mais ne provoquera pas de sanction.

Principaux éléments de la discussion :

- La commission européenne vise 15 pays et le Luxembourg envisage un départ à 72 ans.
- Où en est la campagne « partageons le travail » ?
- La Vendée n'a pas été au top, le G9 n'a pas répondu à nos sollicitations.
- Les médias reprennent l'argument de l'obligation de reculer l'âge de départ et évacuent l'augmentation du taux de cotisation (en confondant avec les impôts qui seraient trop élevés). L'opinion devrait être consultée sur l'augmentation des cotisations. Le rapport Terra Nova réclame une participation des retraité·e·s pendant que le rapport de l'Oxfam montre que les riches ont profité de la crise. Le niveau de vie des retraité·e·s prend en compte le patrimoine. Nos revendications (le départ 60 ans et 37,5 ans de cotisation) devraient être adaptées pour permettre à l'apprenti de partir avant ses 60 ans, car il débute à 18 ans + 37,5 = 55,5 ans.
- Les femmes seraient les grandes perdantes. Les jeunes sont déjà angoissés par l'inscription à parcours sup, les petits boulots ubérisés, la peur du chômage, ... et maintenant le recul de l'âge de départ en retraite.
- Recul de l'âge et augmentation de la durée se complètent. Un chômeur sur trois n'est pas indemnisé et est soumis au RSA. Les salarié·e·s étrangers ne peuvent guère bénéficier du RSA. Les carrières sont dures à reconstituer pour les plus démunis changeant souvent de travail. Le montant de la surcote va diminuer, car ce sera plus difficile pour y arriver et elle arrivera plus tard. Les 10 % de déduction des impôts (qui sont plafonnées) reviennent sur la table, ainsi que l'augmentation de la CSG. Le bénévolat, l'aide aux petits-enfants vont subir une perte d'une partie des retraité·e·s. Partir à 60 ans, ce n'est pas être fainéant.

- Le temps passé en retraite diminue depuis 1980. Les meilleures années passées en retraite, les premières, disparaissent. On retourne vers « la retraite des morts » : ceux et celles qui ont les métiers les plus difficiles et qui ont aussi les espérances de vie les plus courtes seront de plus en plus souvent morts avant leur départ en retraite.
- De nombreux seniors seront plus longtemps au chômage, en maladie, ... ce qui va augmenter de 5 milliards d'euros les dépenses de ces caisses.

- Personne ne veut des 64 ans, c'est l'élément essentiel. Si on retire les dépenses de retraite et que l'on divise par le nombre d'habitants, on voit que le pays est assez riche pour prendre en charge les retraité·e·s. Prôner la reconductible ? Il faut déjà voir comment est suivie la première journée de grève.
- Le gouvernement est face au mur du refus de l'opinion publique, ce qui suscite des hésitations dans son camp. Le matraquage des médias n'y change rien. Mais cela va-t-il permettre de construire une action massive et majoritaire ?
- Sarkozy a affirmé qu'on travaillait mieux en ayant peur, ce qui est faux, ça augmente le stress et la maladie.
- La période subit déjà la covid, la guerre, l'inflation ... mais Macron cherche tout de même l'affrontement avec une réforme majoritairement rejetée. Il a retenu la stratégie du choc. C'est la 8^e contre-réforme. Macron réaffirme le besoin d'économies pour respecter le déficit à 3 % du PIB. La baisse des pensions laisse la place à la capitalisation et est un appel d'air pour les fonds de pension. Il faut rassurer les marchés financiers. Macron disait qu'il ne fallait pas toucher aux retraites pendant une période de chômage. Si on perd, ce sera catastrophique pour l'avenir. La manif de demain jeudi sera un succès (même les syndicats de police y seront) mais ne suffira pas, que fera-t-on après ? Le calendrier est court et il nous faut aller vite.
- Déjà la réforme Touraine retardait tout, mais ça ne suffit plus à la finance.
- Dans les formations, est posée la nécessité d'aller au-delà de l'abandon de la loi car les réformes en cours vont trop loin. Sont mis en avant, l'argent qu'il serait possible d'aller

- chercher, l'idée de cotisation aussi sur les dividendes, l'égalité salariale homme femme, le travail dissimulé et sans cotisations des sans-papiers dont le gouvernement est à la source, les aides aux patrons non-soumises à contrôle. Des lycéens envisagent des actions, ce qui modifierait la donne.
- Un meeting à Lille a évoqué les 36 000 milliards qui sont dans les fonds de pension. Le Robin des bois à l'envers a enrichi les riches et matraque les autres et les jeunes. Le PLFSS serait contraire à la Constitution ?
 - Les emplois pénibles seraient reconvertis ? Que proposer à un ouvrier agricole qui a planté des

choux toute sa vie et qui va l'embaucher, quelle reconversion pour lui ? Il faut noter le rôle important des médecins du travail.

- On nous dit toujours qu'une réforme est indispensable pour sauver le système, après nous avoir dit qu'il s'agissait de financer l'école, l'hôpital, etc.
- L'opinion publique n'est pas dupe. Macron veut assoir sa réputation. Les seniors ne pourront pas avoir d'aménagement de leur poste de travail. Cinq millions de personnes vont payer cette réforme.
- Le rapport au travail vient dans les réflexions.

Quelques réponses aux interrogations :

- La campagne « partageons le travail » se continue. Le dernier CN l'a évoquée et a décidé, après le thème baisse du temps de travail, de prolonger le thème actuel sur l'augmentation des salaires.
- L'augmentation du taux de cotisation est la demande principale pour équilibrer les comptes des retraités malgré l'augmentation du nombre de retraités. Il suffirait de l'augmenter de 1,1 %...
- Les femmes seraient les grandes perdantes, un document sur le site de Solidaires donne toutes les explications.
- La surcote concerne 12 % de départs en retraite, tout comme la décote. Mais seulement 58 % des assurés valident le nombre de trimestres

suffisants, l'écart entre les deux est dû aux départs à 67 ans, aux invalides, aux inaptes, aux départs anticipés...

- Le bénévolat évite une dépense de 12 à 17 milliards d'euros. La garde des petits-enfants vient en plus. La vie démocratique repose sur les retraités (63 % des maires).
- Que fera-t-on après ? Des secteurs de Solidaires pensent à la grève reconductible. Elle ne semble pas d'actualité cette semaine, mais elle se prépare. L'intersyndicale décidera-t-elle une montée en puissance en programmant des jours de grève ? Que va-t-il se passer dans la CGT ? Des secteurs vont-ils bloquer l'économie ?

Trésorerie

Denis Turbet-Delof, le trésorier, intervient sur le lancement de la campagne des cotisations, sur la question du financement de l'UNIRS.

Les 6 536 adhésions se décomposent en 6 154 dans des structures professionnelles et 382 adhésions directes, mais de nombreux Solidaires départementaux n'ont pas donné signe de vie.

Nous avons 2 216,80 € sur le compte courant et 11 206,80 € sur le livret A. La trésorerie est saine et permet de bien démarrer l'année.

Quelle cotisation l'année prochaine ? Notre statut actuel (nous sommes en « observation » jusqu'au prochain congrès) nous incite à évoluer, ce qui

répondra à des interrogations de quelques structures de Solidaires sur le fonctionnement de l'UNIRS. Une note aux UDIRS sur le financement n'a reçu que deux réactions, ce qui ne permet pas d'avoir une vision nationale.

La reconnaissance de l'Unirs accompagnerait un versement, comme toutes les structures professionnelles, de 4,65 € par an et par adhérent·e (isolé·e pour nous). Payer cette somme implique de les toucher, de les recevoir des structures locales (nous ne serons que l'intermédiaire).

Un tel versement, en remplacement du forfait actuel, représente une augmentation ou une diminution pour chaque structure locale, qui doit être en capacité pour certains de payer plus.

Patrice Perret rappelle que l'Unirs souhaite que le nombre d'adhérent·e·s de Solidaires augmente en prenant en compte tous les retraité·e·s isolé·e·s qui, aujourd'hui, ne paient pas de cotisation à Solidaires. Il s'agit de faire remonter à Solidaires, via l'Unirs, 4,65 € par an pour chacun·e de ces adhérent·es, qui pourront voter au CN via leur structure professionnelle Unirs qui aurait une voix.

Gérard, l'ancien trésorier, pense que l'on peut faire l'effort de ne rien toucher, de fait, de la part des structures locales. Il signale que sa structure professionnelle SUD Cam prend en charge ses déplacements et contribue, de fait, au financement de l'Unirs.

Le Calvados fait remarquer que les 4,65 € versés à l'UNIRS ne permettent pas de financer les activités de l'UNIRS qui reverserait tout à Solidaires. Nous devons déconnecter le financement de l'Unirs et la position d'opposition du droit de vote, il faut avancer dès le début de 2024, de toute façon, sur les cotisations.

Réponse de Denis aux questions et interventions :

- Les discussions traînent avec le frein de SUD Santé sociaux alors que cela ne devrait poser aucun problème, avec un peu de bonne intelligence.
- Oui, ne plus recevoir d'argent des structures locales ne nous permet plus de fonctionner. D'autres structures reçoivent de Solidaires un forfait leur permettant de fonctionner (Solidaires Fonction publique, SUD étudiant·es).

Gérard Gourguechon, membre du comité éditorial des Utopiques, rappelle que le prochain numéro des Utopiques portera sur la situation des personnes âgées dans la société et sur l'âgisme, ceci suite à une proposition du C.A. de l'UNIRS. Il a envoyé un projet de sommaire, qui a été enrichi depuis (voir en Annexe).

Les interventions amènent à proposer d'autres thèmes pour le sommaire :

- Les violences sexuelles sur les femmes âgées.
- La situation des retraité·e·s en Espagne, en Allemagne.

SUD éducation demande pourquoi autant de bruits pour une seule voix dans une organisation qui fonctionne au consensus ?

SUD Santé Marne et SUD Santé Val-de-Marne ne sont pas au courant de la position de la fédération SUD Santé sociaux qui parle au nom de son conseil fédéral... Santé Loire-Atlantique ne se souvient pas que ce sujet a été évoqué dans la fédération. On ne comprend pas la position de SUD Santé sociaux qui pourtant, par ailleurs, rappelle que la pension est la suite du salaire.

La Loire-Atlantique rappelle qu'un veto doit être étayé et argumenté, ce que SUD Santé sociaux ne fait pas. Les retraité·e·s du département votent.

A SUD-Rail, le débat n'a pas eu lieu dans les syndicats et donc la Fédération s'est abstenue au Congrès de Solidaires. Mais si la question du vote est posée, il n'est pas sûr qu'elle soit en notre faveur.

Paris réfléchit à son barème de cotisation, mais attend les décisions nationales avant d'évoluer.

- Le GT Unirs doit se réunir avec le GT Budget dans Solidaires, en lien avec le GT Statuts. Ensuite, nous annoncerons que nous allons vers un autre système de cotisations pour 2024.
- Des budgets simuleront une cotisation locale à 4,65 €, à 5 €, et une prise en charge des élu·e·s au CA par leur structure.

Prochain numéro des Utopiques

- Avoir un entretien avec une personne participant à la Convention citoyenne sur la fin de vie et avec Victor Castanet, l'auteur du livre sur Orpéa (« Les Fossoyeurs »).

Paris a discuté de ce sommaire et de la fin de vie sur laquelle Geneviève a réfléchi et a accumulé de la documentation. Ne sachant pas dans quel état de santé elle sera dans quelques temps, elle ne peut pas s'engager à écrire un article et a confié sa documentation à l'UDIRS Paris qui va diffuser les articles et les transmettre à l'UNIRS. Elle signale un article dans Le Monde sur la maltraitance du système hospitalier.

Annexes

Contre la réforme des retraites

1 – Le système de retraites n'est pas en perte.

- En 2021, un excédent budgétaire de 900 millions d'euros.
- En 2022, un excédent de 3,2 milliards d'euros.
- D'après certaines projections, toujours très aléatoires (quelles seront les évolutions du PIB ? Du chômage ? De la masse salariale ? Des gains de productivité ? etc.), il y aurait un déficit de 10,7 milliards d'euros en 2027, ce qui est très peu par rapport aux 350 milliards de dépenses (environ 3 % de déficit, rien par rapport au déficit du Budget de l'État).

- Selon le COR, ceci ne résulte pas d'un excédent de dépenses (qui, déjà, du fait des réformes passées, sont plafonnées à environ 14 % du PIB), mais d'une insuffisance de recettes (les exonérations de cotisations sociales, qui sont de moins en moins compensées, etc.), notamment en liaison avec les mesures d'économie sur la fonction publique territoriale et hospitalière (gel du point d'indice, revalorisations inférieures à l'inflation, hausse de la part des primes, diminution des effectifs, etc.).

2 – Des retraites déjà en diminution.

- Les précédentes réformes (de 1987 avec Philippe Séguin et de 1993 avec Balladur) ont indexé les pensions sur l'inflation au lieu des salaires, ce qui a conduit à un décrochage du niveau de vie des retraités par rapport aux actifs car les pensions ont moins évolué que les salaires de fin de carrière. Et, notamment depuis 2014, les pensions n'ont même plus été réévaluées en fonction de l'inflation.

- Le taux de remplacement (rapport entre la pension perçue et les derniers salaires touchés) a déjà diminué : dans le privé, il est passé de 79,1 % pour la génération née en 1938 à 74,8 % pour celle née en 1950 (soit moins 4,3 points), et, dans le public, il est passé de 80 % pour la génération née en 1938 à 73,8 % pour la génération née en 1950 (soit moins 6,2 points).

3 – Le niveau de vie relatif des retraités va chuter.

- Malgré le vieillissement progressif de la population, la part des dépenses de retraite par rapport au PIB va être stable ou en diminution, en conséquence les pensions seront, de fait, en diminution pour chaque personne en retraite (ancien retraité et nouveau retraité) car il y aura plus de personnes retraitées pour se partager une somme identique.
- C'est une baisse du niveau de vie relatif des retraités qui est programmée. Aujourd'hui,

les retraités ont à peu près un niveau de vie équivalent à celui de l'ensemble de la population. Avec les réformes déjà votées, il sera de 5 à 10 % inférieur en 2040 et de 13 à 25 % plus bas en 2070. C'est un retour à une pauvreté plus importante des retraités qui est mis en place. C'est le contraire de ce qui est affiché par les gouvernements, qui continuent de mentir.

4 – De fait, les personnes partent déjà de plus en plus tard en retraite.

- Les réformes précédentes ont déjà eu pour effet de retarder l'âge de départ en retraite. La réforme de 2010 a reporté l'âge minimal de départ de 60 à 62 ans et reporté l'âge d'annulation de la décote de 65 à 67 ans. La réforme Touraine de 2014 a prolongé le nombre d'années de cotisation nécessaire pour avoir le taux plein.
- D'autre part, les entrées sur le marché du travail sont de plus en plus tardives (études plus longues, difficultés pour trouver un premier

- emploi, etc.), ce qui a pour effet de rendre plus difficile l'obtention de la totalité des trimestres nécessaires.
- Imposer un âge minimal de départ à 64 ans, c'est obliger celles et ceux qui ont commencé à travailler plus tôt (ouvriers, employés, etc.) à aller au moins jusqu'à 64 ans, alors qu'ils seront souvent usés et fatigués et que leur espérance de vie en bonne santé à 64 ans est particulièrement courte.

5 – Des retraites qui seront de plus en plus courtes.

- Pendant longtemps, les Français ont pu espérer profiter de leur retraite plus longtemps que leurs parents du fait de la diminution de l'âge moyen de départ à la retraite et de l'augmentation de l'espérance de vie. La réforme de 2010 et le ralentissement des gains d'espérance de vie ont cassé cette dynamique. Désormais, à compter de la génération née en 1951, chaque génération aura une durée de retraite espérée inférieure d'environ 4 mois par rapport à la génération précédente.
- Ainsi, les futurs retraités vont devoir cotiser plus longtemps, donc plus, pour avoir une retraite plus courte d'autant, et une retraite par ailleurs réduite. Les personnes vont se voir voler les années de retraite qui auraient été les meilleures (car encore relativement en bonne santé pour « profiter ») et se voir imposer des années de travail en plus qui seront les plus pénibles (car de plus en plus fatiguées et usées).

6 – Il y aura encore plus de seniors à être ni en emploi ni à la retraite.

- Déjà en 2022, de nombreux seniors (près de 30 % des personnes âgées de 61 ans) sont hors emploi quand ils demandent à partir en retraite (au chômage, en invalidité, en longue maladie, en minimas sociaux, etc.), du fait, notamment qu'ils sont souvent exclus de l'entreprise par le patron car ils sont moins rentables et leurs salaires, de fin de carrière, sont plus élevés que ceux des jeunes embauchés. Seuls 60 % des salariés passent directement de l'emploi à la retraite.
- En repoussant l'âge de départ en retraite, cette situation va encore s'accroître. La période de chômage sera plus longue, et les budgets publics vont moins payer de retraite et payer un peu plus de chômage (la nouvelle réforme de l'assurance chômage vise à réduire encore le « coût du chômage »).

7 – 6 personnes sur 10 veulent partir à 60 ans ou avant.

- Il reste surprenant que ce sont surtout celles et ceux qui vivent du travail des autres (les détenteurs de capitaux particulièrement) qui sacralisent la « valeur travail ». Nous avons même entendu Macron dire qu'il ne voulait pas associer le mot « pénibilité » au mot « travail ». Il devrait se renseigner auprès de tous les professionnels des secteurs où l'espérance de vie en bonne santé est réduite et où, de fait, les réformes successives nous ramènent à la « retraite des morts » de 1910 où les gens cotisaient et où 90 % mouraient avant d'atteindre l'âge de la retraite.
- L'aspiration à ne pas faire de vieux os au boulot ne date pas d'hier. Elle est constante. C'est le besoin de « profiter de la vie », un bonheur simple qui doit être ouvert à toutes et tous.
- Et tout ceci résulte aussi de la perte de sens du travail pour de nombreuses personnes dans de nombreux secteurs professionnels.

Sommaire du prochain numéro des Utopiques :

En retraite mais pas en retrait La place des personnes âgées dans la société

- Les vieilles et les vieux, comment la société les perçoit, comment ils et elles se voient (Anne Millant).
 - Une vieille ne devrait pas faire ça. (Geneviève Legay).
 - L'intergénérationnel (GG, à partir des premières pages du dossier revendicatif général de l'UNIRS de janvier 2014).
 - Vieillesse et inégalités de vie (un article rédigé par Bernard Ennuyer et figurant dans le n° 92 de la revue Pratiques de janvier 2021 – Syndicat de la Médecine Générale).
 - Une baisse programmée du pouvoir d'achat des personnes retraitées (Par Patrice).
 - La semaine bleue, quand les communes dorlotent les « aîné·e·s » (trouver un élu municipal).
 - L'activité économique des personnes retraitées, le bénévolat, les associations, les communes, les petits-enfants et la famille, etc. (trouver un rédacteur ou une rédactrice). + encart « En retraite », (papier de Serge Sadois, dans Pratiques n° 92, page 64).
 - « Vieillir en société » (article de Jean Vignes de SUD Santé sociaux, paru par ailleurs dans le n° 92 de Pratiques).
- Le suivi et le contrôle des EHPAD par des militantes et des militants (UDIRS 14 et UDIRS 59).
 - En EHPAD, les conditions de travail des personnels ont des conséquences directes sur les conditions de vie des malades (solliciter Annissa, de SUD Santé Sociaux 93).
 - L'accès des personnes âgées aux loisirs et à la culture (solliciter LSR – Loisirs et solidarité des retraités – G9).
 - La vieillesse, de puissants tabous (Anne Millant).
 - La place des retraités et retraitées dans les organisations syndicales : un article sur le droit syndical et le Code du travail par GG + un papier sur l'histoire du secteur « retraité·e·s » de la FSU par Joël Chenet ou Marylène Cahouet, à solliciter + un papier sur l'UCR CFE-CGC par Maud Giloux, à solliciter.
 - Pouvoir choisir et décider, ses dernières années et sa fin de vie (trouver un rédacteur, une rédactrice).